# Candidater en Licence Pro Aménagement Paysager en enseignement à distance

## Formation en 12 mois : rentrez en septembre pour un an de Licence

Vous pouvez entrer directement en Licence (L3) pour 12 mois, car vous êtes titulaire d'un diplôme délivrant 120 crédits ECTS (ou une validation des études par la commission UA pour une équivalence 120 crédits ECTS) ET vous possédez les compétences techniques en paysage nécessaires.
A noter : la prochaine rentrée est en septembre

## Formation en 24 mois: acquérez les bases techniques avant d'entrer en Licence

Vous êtes titulaire d'un diplôme délivrant 120 crédits ECTS (ou une équivalence délivrée par la commission UA) mais vous ne possédez pas les compétences techniques en paysage nécessaires. Grâce à des apprentissages à partir de modules, travaux et sessions communes avec le programme BTS AP, obtenez les compétences techniques indispensables en paysage, durant un an, avant d'entrer en Licence en septembre. Selon la date de votre inscription, vous rentrerez en formation en Juin N-1 ou Octobre N-1.

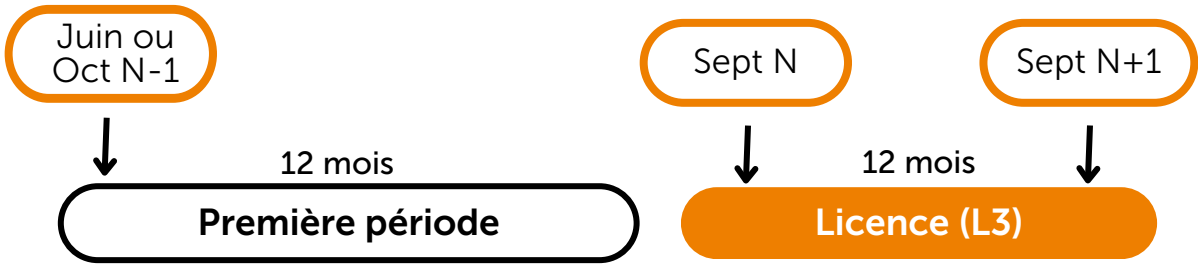


## Formation avec obtention préalable du BTS : validez un BTS AP avant d'entrer en Licence

Vous avez pour l'instant uniquement le Bac ou un diplôme supérieur mais ne vous permettant pas d'accéder directement en Licence. Vous pouvez valider un BTS AP à distance à l 'ESA avant de poursuivre en licence.

Consultez les différents cursus proposés pour valider un BTS AP en 1 ou 2 ans selon votre profil.

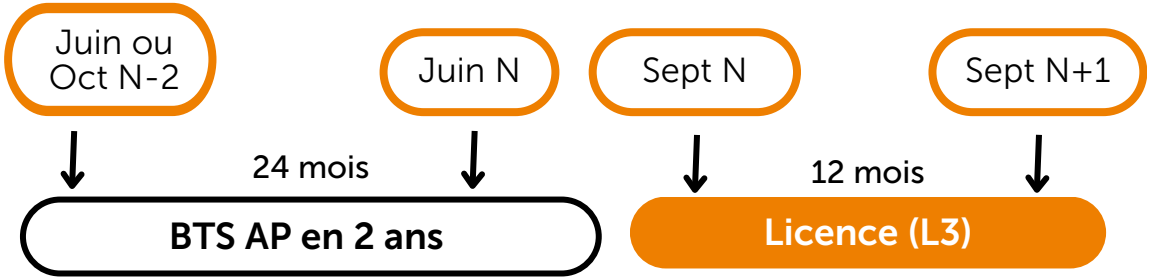


*Schéma réalisé avec un cursus BTS en 2 ans*

# Candidater en Licence Pro Aménagement Paysager en enseignement à distance

Bac

Besoin d'acquérir un diplôme d'accès à la Licence

**Formation avec BTS AP**

**Obtention d'un BTS AP en 1 ou 2 ans** avant l'entrée en Licence en sept N.

Juin ou Oct N-2 → **BTS AP en 2 ans**

Juin N → **BTS AP en 2 ans**

Sept N → **Licence (L3)**

Sept N+1 → **Licence (L3)**

*Schéma réalisé avec un cursus BTS en 2 ans*

Diplôme délivrant 120 crédits ECTS (ou une validation des études par la commission UA pour une équivalence 120 crédits ECTS)

BTS AP

Autre diplôme avec expérience en paysage

Accès direct en Licence

**Formation en 12 mois**

**Entrée directe en Licence**

Sept N → **Licence (L3)**

Sept N+1 → **Licence (L3)**

Sans expérience en paysage

Besoin d'acquérir un bagage technique en paysage avant la Licence

**Formation en 24 mois**

**Première période de 12 mois de juin ou octobre N-1 à l'entrée en Licence en sept N.**

Juin ou oct N-1 → **Première période**

Sept N → **Licence (L3)**

Sept N+1 → **Licence (L3)**